

Les deux premiers courtiers bancaires agréés par la CBFA

28/11/2007

Le 28 novembre, le comité de direction de la CBFA a agréé officiellement les deux premiers courtiers en services bancaires et en services d'investissement. Il s'agit de la société SPC de Bruxelles et de la société Active Capital de Boechout. En réalité, le dossier de la première avait déjà été accepté il y a quinze jours sous réserve d'une dernière vérification. Il aura donc fallu largement plus d'un an depuis la création du statut pour que les premiers candidats voient le bout de la procédure. Ils étaient une bonne vingtaine à avoir introduit un dossier, mais un grand nombre d'entre eux ont abandonné en cours de route.

Pour le porte-parole de la CBFA, les demandeurs ont manifestement sous-estimé les exigences spécifiques et notamment celle d'une connaissance professionnelle suffisante; de même, le courtier en services bancaires et/ou en services d'investissement doit pouvoir démontrer qu'il dispose d'au moins deux engagements émanant d'établissements de crédit et/ou entreprises d'investissement de collaborer avec lui. Daniel Matthys, qui dirige la société SPC et est également courtier d'assurances, se montre pour sa part ravi de l'heureux dénouement qui lui permet de se présenter comme le premier courtier bancaire du pays: "Depuis le début des années nonante, je rêvais d'un pareil statut. Ces derniers temps, nous avons essentiellement fait de la branche 23, un excellent produit au demeurant. Mais pour servir au mieux nos clients, notre offre de services bancaires et d'investissement doit pouvoir aller bien au-delà, notre rôle de conseil s'exerçant en toute indépendance, comme en matière d'assurances. Le fait que nous ne soyons qu'une petite structure nous a valu, je crois, de devoir montrer spécialement patte blanche auprès de la CBFA. Elle nous a heureusement aidés à boucler le dossier. Aujourd'hui, nous pouvons développer nos partenariats avec des acteurs bancaires luxembourgeois."

Fermer la fenêtre